

E 2001 (D) 3/39

*La Division des Affaires étrangères du Département politique<sup>1</sup>  
au Ministre de Suisse à Berlin, H. Frölicher*

*Copie**L*

A.45.14.10.WN.

Berne, 14 septembre 1940

Les chefs du Mouvement National Suisse ont tenté depuis longtemps d'être reçus par M. le Président de la Confédération pour lui exposer leurs aspirations et leurs buts, et avec lequel ils désirent également discuter entre autres la question de l'interdiction qui frappe la «Neue Basler Zeitung», organe du mouvement<sup>2</sup>.

M. le Président a cru devoir céder aux insistances de ces messieurs et a reçu en audience, le mardi 10 courant, MM. Hofmann, Keller et Schaffner. La conversation a duré une heure et demie environ. A l'issue de l'entretien, le Mouvement National envoya à la presse un communiqué conçu en des termes malheureux et susceptibles de provoquer une confusion. Le Conseil fédéral s'est vu dans l'obligation de publier à son tour une mise au point rendue nécessaire par les circonstances. En dépit de cette rectification de la part de l'autorité, la presse suisse se livre, depuis quelques jours, à des attaques plutôt violentes contre le Président de la Confédération, auquel il est reproché d'avoir accordé une audience aux chefs d'un mouvement subversif. Nous n'avons pas

---

1. *Le paraphe figurant sur cette lettre est celui de C. Rezzonico.*

2. *Sur ce journal, cf. E 2001 (D) 2/127.*

besoin d'ajouter que ce reproche nous paraît non seulement injuste, mais pour le moins inopportun.

Nous vous envoyons sous ce pli, pour votre orientation, une série de coupures de presse relatives à cette affaire<sup>3</sup>. La lecture de ces articles illustre d'une manière éloquente les difficultés auxquelles le Conseil fédéral est exposé dans la conduite de sa politique extérieure<sup>4</sup>.

---

3. *Non reproduites.*

4. *Lors de sa séance du 17 septembre 1940, le Conseil fédéral adoptera la déclaration suivante publiée le lendemain (E 1004.1 1/401, N° 1503):*

L'audience accordée par le Président de la Confédération, le 10 septembre au Palais fédéral, à Messieurs Schaffner, Hofmann et Keller et le communiqué qui suivit ont donné lieu à des interprétations diverses qu'il convient de mettre exactement au point. C'est pourquoi le Conseil fédéral tient à faire la déclaration ci-après:

Le poète Schaffner avait sollicité du Président de la Confédération une audience qui lui fut accordée au su du Conseil fédéral. Au cours de l'entretien, Messieurs Hofmann et Keller, qui l'accompagnaient, exposèrent, en qualité de représentants de la «Nationale Bewegung», les buts et requêtes de ce mouvement. Ils précisèrent, d'ailleurs, qu'ils se plaçaient absolument sur le terrain d'une Suisse indépendante et libre, qu'ils ne recevaient ni instructions ni argent de l'étranger, qu'ils entendaient se conformer dans toute leur activité aux règles de l'ordre public. Le Président de la Confédération les a priés de bien vouloir lui confirmer ces quatre points par écrit pour qu'il puisse transmettre au Conseil fédéral les informations fournies. Ils l'ont fait le lendemain déjà.

En le quittant, Messieurs Hofmann et Keller déclarèrent qu'ils avaient l'intention de faire un communiqué. Le Président de la Confédération les invita à se borner à dire qu'ils avaient été reçus et lui avaient exposé leurs idées. Le texte transmis par leur service de presse, qui ne s'en est pas tenu à cette instruction, ne lui fut pas soumis.

Quelques minutes après, il présentait un rapport préliminaire au Conseil fédéral, au cours de la séance de relevée tenue ce jour-là. Il le compléta le vendredi suivant, en possession de la lettre de Messieurs Hofmann et Keller.

Il va de soi qu'après comme avant cette entrevue, le Conseil fédéral poursuivra la politique qu'il a définie dans sa déclaration solennelle du 30 août 1939, son exposé du 11 septembre devant la Commission des pouvoirs extraordinaires du Conseil national et le discours du Président de la Confédération du lendemain 12 septembre à Lausanne:

Volonté inébranlable d'indépendance et de liberté, observation et maintien rigoureux de la neutralité, relations cordiales avec tous les Etats.

Ordre, discipline, union et solidarité à l'intérieur dans le cadre de nos institutions séculaires, dont les principes éprouvés restent la base de notre organisation démocratique et fédéraliste.

En affirmant et confirmant ainsi sa politique, le Conseil fédéral est convaincu d'être en communion d'idées avec le peuple suisse et, appuyé sur le Parlement, de pouvoir envisager l'avenir avec confiance.